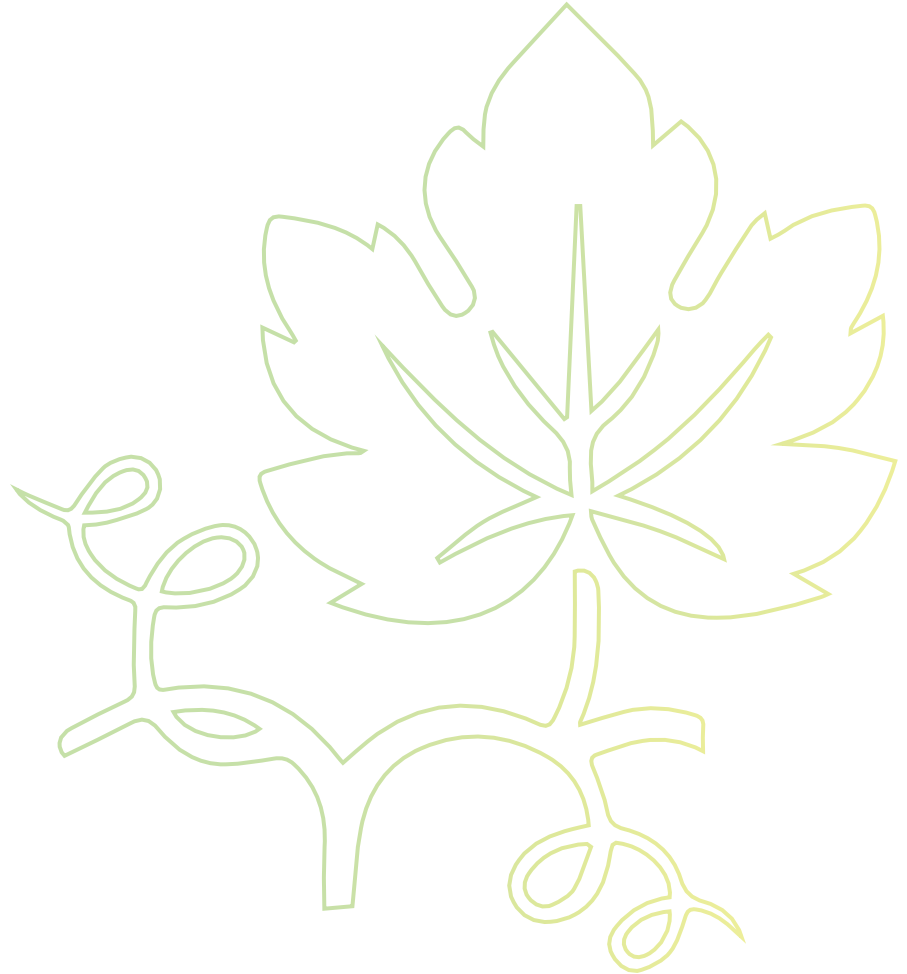


Catalogue

Santé végétale



**Un laboratoire au service
des viticulteurs et des pépiniéristes**





Sommaire

- 4** | Informations générales
- 5** | Interlocuteurs
- 6** | Analyses en phytopathologie
- 8** | Critères d'acceptation et recommandations
- 10** | Regroupements maximums autorisés
- 11** | Recommandations générales

3



Informations générales

**Agrivalys 71 est un laboratoire départemental spécialisé dans la santé animale et végétale.
Nous réalisons des analyses pour les animaux d'élevage et les végétaux, dont la vigne.**



4

La qualité, notre priorité

Le laboratoire Agrivalys 71 est accrédité par le COFRAC (Comité français d'Accréditation) selon la norme NF EN ISO/IEC 17025. Les analyses accréditées en vigueur sont consultables sur le site du COFRAC www.cofrac.fr

Notre démarche qualité comprend un système d'audit interne pour nous assurer du bon fonctionnement de nos processus et de la qualité des services délivrés à nos clients. Notre participation à des comparaisons interlaboratoires nous permet de contrôler la fiabilité de nos résultats de manière objective et de mettre en place des mesures correctives si besoin.

Le laboratoire

Agrivalys 71 est un laboratoire d'analyses spécialisé dans la santé animale et végétale. Actifs dans la surveillance et l'amélioration des processus de détection des maladies animales et végétales impactant le monde agricole, nous apportons notre aide technique et notre soutien aux :

- Éleveurs
- Viticulteurs
- Exportateurs (français et étrangers)
- Services départementaux et régionaux (officiels)

Notre équipe

Notre laboratoire comprend une équipe pluridisciplinaire d'une trentaine d'agents permanents de statut public ou privé. Nos techniciens en biologie et immunologie sont formés, expérimentés et encadrés par des responsables techniques biologistes dans les domaines de santé animale et végétale. Ces secteurs s'appuient sur divers services supports.

Interlocuteurs

Administration



Virginie BERNARD
Accueil
contact@agrivalys71.fr
03 85 33 52 20



Valérie HALTER
Responsable Administratif
v.halter@agrivalys71.fr
03 85 33 52 11



Aude JOLY
Comptabilité Clients
compta@agrivalys71.fr
03 85 33 52 12



Nathalie COTE
Comptabilité Fournisseurs
compta@agrivalys71.fr
03 85 33 52 13

Direction



Frédéric BROCHOT
Président



Nathalie POZZI
Directrice générale
direction@agrivalys71.fr

Technique



Erika ORNELAS-EUSEBIO
Responsable technique
e.ornelas-eusebio@agrivalys71.fr
03 85 33 52 16

Coordination



Sylvie MORAIS
Relation client • Coordination
s.morais@agrivalys71.fr
06 03 24 95 99

Qualité



Amandine MUTIN
Responsable Qualité
Métrologie
a.mutin@agrivalys71.fr
03 85 33 52 10



Valérie HALTER
Assistante qualité
v.halter@agrivalys71.fr
03 85 33 52 11



Marion BOSSAVIT
Export Etranger
Communication
m.bossavit@agrivalys71.fr
03 85 33 52 15



Maryline PICHON
Assistante technique
m.pichon@agrivalys71.fr
03 85 33 52 14

Analyses en phytopathologie

6

Détection des phytoplasmes de la vigne : flavescence dorée et bois noir

MÉTHODE	MATRICE
© PCR	Feuilles avec pétiole

Détection de *Xylella fastidiosa* sur plantes hotes

MÉTHODE	MATRICE
© PCR	Feuilles avec pétiole, bois, rameaux non ligneux, tiges

Détection des viroses de la vigne

MÉTHODE	MATRICE
---------	---------

Court noué associé

© ELISA - ArMV + GFLV	Feuilles avec pétiole, Bois, Racines
-----------------------	--------------------------------------

Enroulement

© ELISA - GLRaV1 + V3	Feuilles avec pétiole, Bois, Racines
© ELISA - GLRaV1	
© ELISA - GLRaV2	
© ELISA - GLRaV3	

+ Détection d'une valence supplémentaire pour le même échantillon à tarif ajusté

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Préparation et extraction de bois ou de racines pour analyse ELISA



Analyses en phytopathologie

Identification de *Diabrotica virgifera virgifera* (chrysomèle du maïs)

MÉTHODE	MATRICE
Recherche sur piège et identification morphologique	Individu adulte, isolé ou capture sur piège
Identification morphologique sur individus isolés (lot de 5)	

Détection des viroses des bananiers

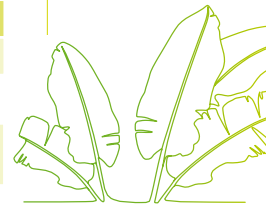
MÉTHODE	MATRICE
BBrMV	
© RT-PCR	Feuilles de bananier
© RT-PCR réalisée par regroupement de 2 à 5 échantillons	

BBTV

MÉTHODE	MATRICE
© PCR	Feuilles de bananier

CMV

MÉTHODE	MATRICE
© ELISA	Feuilles de bananier et feuilles de toutes plantes herbacées



Critères d'acceptation des échantillons

8

DOMAINE	ÉCHANTILLON	RECOMMANDATIONS	CONSERVATION AVANT ANALYSE	AGENT PATHOGENE	MÉTHODE
BANANIER et/ou Plantes Herbacées	Feuilles jeunes fraîches (avec nervure centrale) ou feuilles lyophilisées ou bractées de bananiers	Minimum 2 g de produit frais ou son équivalent lyophilisé pour chaque virus demandé (la déshydratation doit être complète)	<5 jours à +5°C <1 mois à -18°C ¹	BBrMV [Banana bract mosaic virus]	RT – PCR
	Feuilles jeunes fraîches (avec nervure centrale) ou feuilles lyophilisées		<5 jours à +5°C <1 mois à -18°C	CMV [Cucumber mosaic virus]	ELISA
			<5 jours à +5°C <1 mois à -18°C ¹	BBTV [Banana bunchy top virus]	PCR
	Pseudo-tronc		<5 jours à +5°C <1 mois à -18°C ¹	CMV [Cucumber mosaic virus]	ELISA
VÉGÉTAUX (toute plante hôte de <i>Xylella fastidiosa</i>)	Feuilles - Rameaux non ligneux (tige) Rameaux ligneux pour les végétaux en dormance (Essences ligneuses à feuilles caduques en phase de repos végétatif hivernal, exemple : amandier, cerisier, abricotier, vigne, etc.)	Quantité minimale : dans le cas de l'olivier et du chêne, 1.5 g de matériel végétal minimum, toute autre espèce végétale, 1 g minimum. L'échantillon composite reçu au laboratoire ne doit pas contenir plus de 2 tiges ou rameaux par plante. En cas d'espèces végétales de petite taille, adapter la quantité pour garantir une masse végétale minimale. Possibilité de réaliser les analyses sur des échantillons composites (dans la limite de 10 plantes regroupées).	<7 jours à +5°C	<i>Xylella fastidiosa</i>	PCR

¹ Dans ce cas, la prise d'essai doit, si possible, être effectuée avant la congélation.



Critères d'acceptation des échantillons

DOMAINE	ÉCHANTILLON	RECOMMANDATIONS	CONSERVATION AVANT ANALYSE	AGENT PATHOGENE	ÉPOQUE DE PRÉLÈVEMENT	MÉTHODE
VIGNE	Bois	Zone nodale (avec au moins 2 à 3 noeuds si possible), de 10 mm de diamètre environ	1 semaine entre 18°C et 25°C	Court Noué (ArMV et GFLV) Enroulement (GLRaV1, GLRaV3 et GLRaV2)	Hiver (sur bois dormant)	ELISA
	Feuilles	Pour le Court Noué : jeunes feuilles avec pétioles (2 ^{ème} à 4 ^{ème} feuille étalée) Pour les enroulements : feuilles âgées avec pétioles jusqu'à avant sénescence	24-48h entre 18°C et 25°C <7 jours à +5°C (si protection contre dessiccation)		Pour Court Noué : à partir de mai Pour GLRaV1 et GLRaV3 : à partir de juin Pour GLRaV2 : début juin puis à partir d'août	
	Racines	Environ 10 cm de long et diamètre 3 mm (nettoyer les racines prélevées)	1 semaine entre 18°C et 25°C		Hiver (sur plante en dormance)	
	Feuilles	3 à 8 feuilles par cep maximum 5 ceps par parcelle	<7 jours à +5°C (si protection contre dessiccation)		Flavescence Dorée (FD) et Bois Noir (BN)	PCR
ENTOMOLOGIE <i>Diabrotica virgifera</i>	Individu adulte, isolé ou capturé sur piège	Prélever à minima (si possible) une dizaine d'individus, voire plus, pour apprécier la variabilité intraspécifique	Alcool 70% + entre 18°C et 25°C Utiliser des tubes (flacons) adaptés, incassables et hermétiques.	<i>Diabrotica virgifera</i>		Identification morphologique



Regroupements maximums autorisés

AGENT PATHOGÈNE	ÉCHANTILLON			
	FEUILLES	BOIS	RACINES	RAMEAUX NON LIGNEUX/ TIGES
BBrMV	5 (idem pour Bractées)	-	-	-
BBTV	5	-	-	-
Court-Noué	20 souches max	10 souches max	10 souches max	-
Enroulement GLRaV1–GLRaV3	15 souches max	10 souches max	4 souches max	-
Enroulement GLRaV2	5 souches max	5 souches max	4 souches max	-
Flavescence Dorée et Bois Noir	5 souches max	-	-	-
<i>Xylella fastidiosa</i>	10 plantes max	10 plantes max	-	10 plantes max

10



Recommandations générales

Tout échantillon adressé au laboratoire doit être accompagné d'une demande d'analyse comportant une formulation claire de la demande, l'identification des échantillons soumis à l'analyse, ainsi que celle de l'expéditeur.

Attention : Pour l'analyse des organismes de quarantaine, la demande d'analyse doit être impérativement apposée à l'extérieur de l'emballage.

Le délai entre le prélèvement et l'arrivée des échantillons au laboratoire doit être réduit au maximum : privilégier l'acheminement le jour même du prélèvement.

En cas d'envoi différé, les échantillons doivent être conservés conformément aux recommandations précédemment indiquées (cf. conditions de conservation avant analyse) jusqu'à leur expédition.

Chaque échantillon doit être conditionné individuellement dans un emballage (sac zippé) et parfaitement identifié (avec la même référence figurant sur la fiche de demande d'analyse).

Toutes les mesures doivent être prises pour préserver l'intégrité de l'échantillon et éviter toute contamination croisée. Un bon conditionnement est indispensable : il doit protéger contre le dessèchement, mais aussi contre un excès d'humidité.

La taille de l'échantillon soumis à l'analyse doit être suffisante pour permettre la réalisation des prises d'essai nécessaires (cf. tableau de recommandations).

Dans le cas d'échantillons composites, le nombre des individus composant l'échantillon doit être indiqué sur la demande d'analyse.

Frais administratif pour la gestion du dossier.

Motifs de refus
ou de réserves
sur le rapport
d'analyses

1. Quantité de matériel insuffisante.
2. Nécrose du tissu végétal (aspect du plan de coupe lors de la fragmentation).
3. Lyophilisation incomplète des échantillons.
4. Mauvais état de conservation (dessèchement, décomposition, développement de moisissures).
5. Feuilles ne présentant pas un bon état de turgescence.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



Nos partenaires



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**COMITÉ DES VINS DE
BOURGOGNE**



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE



FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Espace Duhesme
18 rue de Flacé • CS32209
71009 MACON cedex
Tél. 03 85 33 52 20 • Fax. 03 85 33 52 25
Courriel : contact@agrivalys71.fr

Capital de 600 000 €
N° siret : 832 719 009 00025
N° TVA : FR27832719009